



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Projet pilote pour les permis d'études

Ottawa, le 26 septembre 2024 — La Cour fédérale lance un projet pilote pour simplifier le processus pour demander le contrôle judiciaire de demandes de permis d'études rejetées.

Ces demandes rejetées représentent une partie de la montée récente de procédures en matière d'immigration déposées à la Cour, qui font de 2024 la troisième année record consécutive.

La Cour fédérale, si la tendance se maintient, recevra 24 000 dossiers en immigration avant la fin décembre. Ceci représente environ quatre fois la moyenne qu'a observée la Cour dans les cinq années précédant immédiatement la pandémie COVID-19.

Dans le cadre du projet pilote, les personnes qui font une demande d'autorisation et de contrôle judiciaire du refus de leur demande de permis d'études complèteront le processus en cinq mois, plutôt que de 14 à 18 mois, comme cela se fait présentement.

Le juge en chef de la Cour fédérale Paul Crampton souligne que le projet pilote ne nécessite pas une audience, et permettra aux juges de déterminer la question de l'autorisation et celle du contrôle judiciaire, simultanément.

Il a ajouté : « Ceci représente une situation gagnant-gagnant pour les demandeurs, qui épargnent du temps et évitent des délais, et pour la Cour, qui préservera les ressources limitées judiciaires et du greffe ».

Cette initiative est en partenariat avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les membres du Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés (qui inclut des représentant·es du ministère de la Justice et du barreau privé).

Il y a plusieurs critères pour le projet pilote, y inclut, que les étudiant·es potentiel·les et IRCC doivent choisir d'y participer — et que les deux parties s'entendent sur les faits.

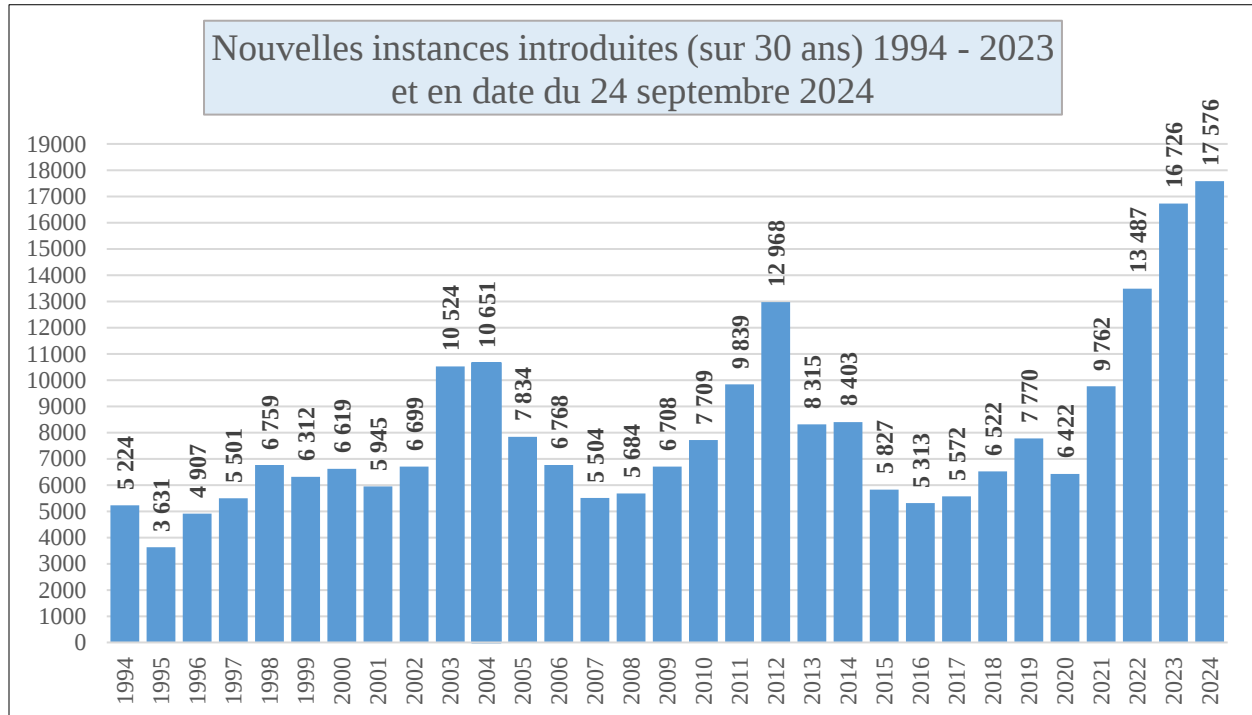
« Ces faits seront étalés dans ce qui s'appelle un Dossier certifié simplifié du tribunal, qui est composé de la trousse de demande que l'étudiant·e transmet à IRCC pour obtenir un permis d'études » a déclaré Dupe Oluyomi-Obasi lors d'une présentation vidéo organisée par la Cour fédérale. M^e Oluyomi-Obasi est avocate principale et directrice adjointe au ministère de la Justice et l'une des membres du ministère de la Justice sur le Comité de liaison.

Lors de cette même vidéo, Warda Shazadi Meighen, membre du Comité de liaison provenant du barreau privé, a indiqué que la réduction de l'échéancier pour la procédure peut avoir un impact important dans la vie d'une personne. « Cela pourrait permettre un début d'études en six mois en comparaison avec deux ans et demi, ou trois ans ».

Le Projet pilote pour les permis d'études débute le 1^{er} octobre 2024.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:**

- [Avis aux parties et à la communauté juridique](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Échéancier et procédure](#)
- [Présentation vidéo avec le juge Sébastien Grammond et les avocates Patricia Nobl et Stéphanie Valois](#)



*[Statistiques de la Cour fédérale](#)